

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
2 mars 2023
Date d'affichage
2 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept mars à vingt heures précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Joël DAVID, Emilie LOPES, Maryse BESNIER, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME, Annick CUISNIER.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélia BUTET,

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LE RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIE, 2023-10

Monsieur le Maire présente le projet de réseau de chaleur par champ de sonde géothermie dont le coût prévisionnel s'élève à 390 758 € HT soit 468 909.60€ TTC.

La commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des fonds vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le fonds vert viendrait ainsi en bonification de la DSIL pour atteindre jusqu'à 80% d'aides par l'État pour les projets les plus ambitieux. Cela permettrait une cohérence pour les financements de l'État et de "tirer les projets" vers le haut.

A ce jour le dossier n'est pas encore revenu et les devis doivent être signés avant fin décembre.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-contre :

Plan de financement prévisionnel				
Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention ou date à laquelle la subvention a été sollicitée
Financement de l'Etat (DETR et DSIL)	39 075.50 €	10%		
Conseil Régional	66 000.00 €	17%		
Conseil départemental				
Autre collectivité (à préciser) Ademe	168 455.00 €	43%		
Autre financeur public fonds vert	39 075.50 €	10%		
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	78 152.00 €	20%		
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	390 758.00 €	100%		

Le Conseil municipal préfère attendre le résultat de l'étude de faisabilité en cours afin de définir si ce projet est éligible au fonds vert, plus précisément si le gain énergétique est supérieur à 30 %.

Après discussion le Maire propose de reporter la décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	7	4	1

DECIDE de reporter la demande de subvention fonds vert pour le projet de réseau de chaleur géothermie.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

